



VILLE D'HENRICHEMONT  
1 PLACE DE LA MAIRIE  
B.P. 14 – 18250 HENRICHEMONT  
☎ 02.48.26.70.04 – 📠 02.48.26.96.12  
[mairichenrichemont@orange.fr](mailto:mairichenrichemont@orange.fr)

## ARRETE DU 22 juillet 2022 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE et du STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de raccordement à l'assainissement collectif au 31 rue de Verdun à Henrichemont par l'entreprise SARL A.M CHOPINEAU
- Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SARL AM CHOPINEAU pour des travaux de raccordement à l'assainissement collectif au 31 rue de Verdun le lundi 29 août 2022.

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le stationnement des véhicules sera interdit devant le 31 rue de Verdun, au droit des travaux pendant cette même période.

**Article 3<sup>ème</sup>** : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

**Article 4<sup>ème</sup>** : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,  
Gilles BUREAU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220722-2022-76-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2022

Notification : 22/07/2022

Publié sur le site henrichemont.fr le 22.07.2022

